



Conseil communautaire du 17 septembre 2015 | délibération n°11

**Intervention de Nadège NOISSETTE au nom du groupe écologiste**

## **VERS UN MODÈLE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DURABLE**

Merci Monsieur le Président,

Depuis plusieurs années déjà, la Bretagne est frappée de plein fouet par la crise agricole.

On dénombre ainsi 30 % d'exploitations en moins sur les dix dernières années. C'est une crise bien plus dramatique que celle subie, par exemple, par la filière automobile.

Mais cette crise structurelle est avant tout le résultat d'un modèle agricole et agro-alimentaire dépassé. Sous perfusion des subventions, il a perdu tout lien avec les territoires pour se tourner principalement vers les marchés internationaux, se soumettant ainsi à la concurrence mondiale, à la course à la surproduction et aux fluctuations des marchés financiers.

Les solutions aux crises agricoles successives passent par le développement d'un nouveau modèle : une production moins importante, de meilleure qualité, respectant l'environnement et à destination du marché local prioritairement. Ce nouveau modèle est plus productif en emplois et plus pérenne sur le plan économique car moins soumis aux aléas des marchés. L'environnement est bien une opportunité pour l'agriculture et non une contrainte.

Nous dénonçons ainsi le principe de la « pause environnementale » proposée par Stéphane Le Foll. En réponse aux revendications de la FNSEA, cette pause n'est rien d'autre que l'assouplissement des normes environnementales encadrant les pratiques agricoles.

Au-delà de ce constat national, nous aurions aussi voulu qu'à l'échelle de notre métropole, les aides apportées à la recherche agro-alimentaire – telles que proposées dans les délibérations 10, 11 et 14 – soient plus clairement tournées vers le développement d'un modèle agro-alimentaire durable basé sur :

- un mode de production agricole limitant les intrants et les impacts environnementaux comme le fait l'agriculture biologique ;
- une proximité entre les lieux de production, de transformation et de consommation ;

- une production adaptée aux besoins des consommateurs sans sur-production ;
- des emplois locaux.

Ceci, plutôt que de subventionner des structures comme le CEREL ou Actalia, piliers du pôle de compétitivité Valorial, qui contribuent à favoriser, nous le répétons, un modèle agro-alimentaire à bout de souffle, seulement tourné vers la surproduction et le court terme.

Concernant le Centre Culinaire Contemporain, nous considérons également que cet outil doit aider la restauration collective, tant privée que publique, à se transformer. C'est pourquoi la « démarche sur la qualité de l'offre en restauration collective » nous interpelle tout particulièrement. Que signifie en effet cette « démarche de qualité » visant à « mieux manger de la crèche à la maison de retraite » ?

Pour nous, écologistes, la restauration collective doit en effet évoluer afin de proposer à ses usagers une alimentation saine et durable basée sur des labels exigeants en termes de protection de l'environnement, de production locale et de limitation en apports de protéines animales.

Le Centre Culinaire Contemporain doit promouvoir ce type de restauration en proposant des formations et des actions de sensibilisation autour de l'introduction de l'approvisionnement de denrées issues de l'agriculture biologique, de la préparation de menus à base de protéines végétales, de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Si tel était le cas nous aurions sans problème voté cette subvention de 40 000€. Mais nous constatons que ce n'est pas encore le type de restauration qui est mis en avant par ce centre toujours trop tourné vers une gastronomie haut de gamme décalée des enjeux de développement durable. J'en veux même pour preuve qu'Inter Bio Bretagne ne peut même pas - pour une raison de *ticket d'entrée* trop élevé - accéder aux cuisines de ce centre pour dispenser ses formations auprès des cuisiniers de la restauration collective.

Vous l'aurez compris, le Centre Culinaire Contemporain ne nous apparaît pas comme l'interlocuteur idéal. Il nous paraît désormais important que soit rapidement mise en œuvre une politique agricole durable via un Projet Alimentaire Territorial ambitieux comme défini par notre collègue la députée écologiste Brigitte Allain. Nous proposons alors de flécher les 10 000€ de subvention supplémentaire au centre culinaire contemporain vers l'élaboration d'un tel projet.

Souhaitant véritablement défendre un autre modèle agro-alimentaire, nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.